



Le Chiffre Déchaîné

Bulletin d'information CGT des salarié-e-s de l'expertise comptable et du commissariat aux comptes n°185

La réunion de négociation de la commission paritaire permanente de négociation, d'interprétation et de conciliation de la branche des experts-comptables et des commissaires aux comptes (CPPNIC) qui s'est tenue le 5 mai s'annonçait riche : le point le plus important concernait les minima de branche, sujet sur lequel, pour rappel, depuis le 6 janvier 2023, les organisations syndicales au sein de la branche, organisées en intersyndicale, ont demandé le déclenchement de comme le permet la loi du 16 août 2022. Si, depuis le mois de février, le patronat propose une révision de la grille de classification plutôt qu'une hausse des salaires, face à la ténacité de l'intersyndicale, le 5 mai 2023, il est revenu avec une proposition presque indigne : 2% d'augmentation uniquement sur le point de base, privilégiant les bas salaires, en tassant davantage encore la grille.

Les organisations syndicales réclament une augmentation d'au moins 10% pour contrebalancer les effets de l'inflation et de l'érosion de la grille au fil du temps au cours des exercices précédents, et que les cadres aient un salaire au moins équivalent au Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale (PMSS à 3 666€ en 2023). Entre début 2021 et avril 2023, le taux d'inflation en France s'élève à 9,4% et selon les prévisions INSEE, l'atterrissage 2023, s'établira à 5,4% soit une inflation de 12,2% sur la période, alors que les augmentations consenties de la grille se sont limitées à 8,4% et que sur les produits frais et l'alimentation, l'inflation est à 20%.

Grille des salaires en vigueur depuis le 1er janvier 2023

Niveau	Coef	Poste de référence en cabinet	Salaires minimums : grille des salaires dès le 1er janvier 2023	
			annuel	mensuel
N5	170	Débutant	20 319,60 €	1 693,26 €
	175	Employé	20 692,70 €	1 724,35 €
	180	Employé confirmé	21 065,80 €	1 755,44 €
	185		21 438,90 €	1 786,54 €
	190		21 812,00 €	1 817,63 €
	195		22 185,10 €	1 848,72 €
	200	Employé principal	22 558,20 €	1 879,81 €
	210		23 304,40 €	1 941,99 €
N4	220	Assistant Sal. Min. EC stagiaire*	24 050,60 €	2 004,17 €
	230		24 796,80 €	2 066,35 €
	235		25 169,90 €	2 097,45 €
	240		25 543,00 €	2 128,54 €
	250		26 289,20 €	2 190,72 €
	255		26 662,30 €	2 221,81 €
	260	Assistant confirmé	27 035,40 €	2 252,90 €
	270		27 781,60 €	2 315,08 €
	275		28 154,70 €	2 346,17 €
	280		28 527,80 €	2 377,26 €
	290		29 274,00 €	2 439,45 €
	295		29 647,10 €	2 470,54 €
	300		30 020,20 €	2 501,63 €
	310		30 766,40 €	2 563,81 €
	315		31 139,50 €	2 594,90 €

Smic au 1^{er} mai 2023 : 1747,24 euros
La hiérarchie concernant les 2 premiers niveaux ne sert à rien : le Smic a rattrapé et dépassé ces coefficients.

Grille des salaires en vigueur depuis le 1er janvier 2023

Niveau	Coef	Poste de référence en cabinet	Salaires minimums : grille des salaires dès le 1er janvier 2023	
			annuel	mensuel
N3	330	Cadre ou salarié ayant eu le DEC	32 258,80 €	2 688,17 €
	350		33 751,20 €	2 812,54 €
	385	Cadre confirmé	36 362,90 €	3 030,18 €
	405		37 855,30 €	3 154,54 €
N2	450	Cadre principal	41 213,20 €	3 434,36 €
	470		42 705,60 €	3 558,72 €
	500	Chef de service	44 944,20 €	3 745,27 €
N1	520		46 436,60 €	3 869,63 €
	600	Cadre de direction	52 406,20 €	4 367,09 €
N1	620		53 898,60 €	4 491,45 €
	Indice	40	Salarié inscrit à l'ordre	44 454,00 €

Il faut être au coefficient 500 c'est-à-dire chef de service ou équivalent pour avoir un salaire qui correspond à un cadre.

Alors que les perspectives économiques sont dynamiques au sein de l'expertise-comptable et que les difficultés de recrutement, probablement liées en partie au niveau de rémunération, peuvent entraver le développement économique des cabinets, les salariés du secteur perdent donc chaque jour un peu plus de pouvoir d'achat.

Construisons ensemble un rapport de force qui nous permette de changer la donne.

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « Experts-Comptables »

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes